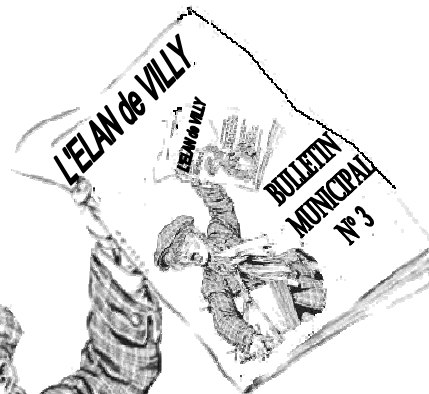
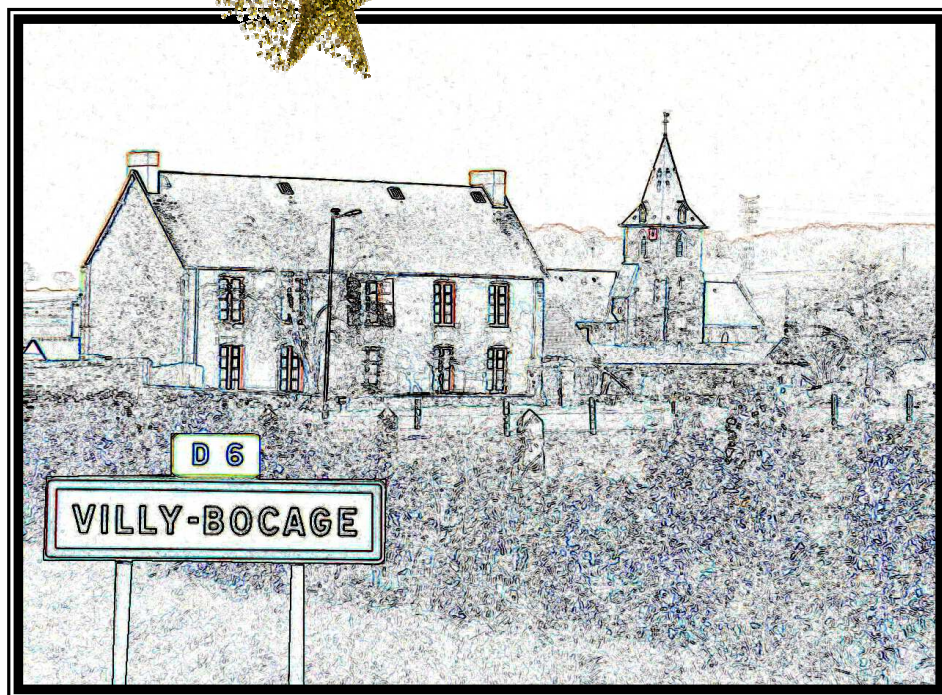


MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66



L'ELAN de VILLY

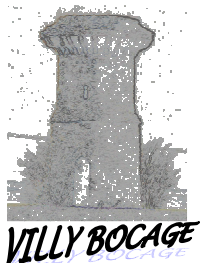


Maire : Norbert LESAGE

Pays : France
Région : Basse Normandie
Département : Calvados
Arrondissement : Caen
Canton : Villers Bocage
Code INSEE : 14760

Code Postal : 14310
INTER COM : Villers Bocage
Superficie : 11,40 km²
Population : 624 Habitants (1999)
Densité / km² : 54 habitants / km²

Latitude : 49°05'46° Nord
Longitude : 0°38'29° Ouest
Altitude : 68 m - 217 m
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS



Le Mot du Maire



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le 09 mars 2008 vous avez confié la gestion de la commune à une nouvelle équipe Municipale.

Durant ces 10 mois écoulés, les Conseillers Municipaux et moi-même n'avons cessé d'agir dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Notre premier bilan d'activité démontre la volonté dont nous sommes animés de faire de notre village un endroit où il fait bon vivre. La réfection des voiries, le réaménagement des chemins ruraux, la suppression d'une décharge sauvage, le déplacement des containers à bouteille, et pour la période des fêtes la mise en place des illuminations, en sont les premiers

témoignages.

Nous avons également œuvré dans le sens du développement de la communication, à ce titre le bulletin municipal (trimestriel) en est le principal vecteur. Cependant notre désir de communication ne s'arrête pas là puisque nous envisageons la mise en place du site Internet de la commune.

Des projets, pour lesquels nous prévoyons un aboutissement courant 2009, sont actuellement en cours d'étude et de mise au point, (carte communale, réaménagement du bourg, plantations de haies bocagères....entre autre.....). Autre projet important qui suit son cours, la transformation du Presbytère en Mairie.

Je souhaitais également évoquer ici, l'importante décision qui a été prise en réunion de Conseil Municipal du 7 novembre 2008 de céder au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) une parcelle de terrain communal (environ 5000 m2) en vue d'accueillir sur le territoire de la commune, la nouvelle Caserne des Sapeurs Pompiers du Canton. Des discussions sont à l'heure actuelle en cours afin de déterminer avec précision le cahier des charges de ce projet.

Les Conseillers et moi-même vous souhaitons une Joyeuse fête de Noël, et à l'aube de cette nouvelle année, présentons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite tant personnelle que professionnelle pour cette nouvelle année 2009

Bonne lecture.

Votre Dévoué,
Norbert Lesage



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

BILAN DES ACTIONS MUNICIPALES ANNEE 2008

Les réalisations :

- ▶ Achat de vaisselle pour la salle des fêtes (avec possibilité de location)
- ▶ Achat d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes
- ▶ Achat d'un tracteur tondeuse
- ▶ Achat de mobilier pour la cantine
- ▶ Augmentation de la plage horaire de garderie
- ▶ Ouverture de la Mairie le samedi matin de 11h à 12h
- ▶ Communication : Mise en place du Bulletin Municipal
- ▶ Guirlandes et décorations de Noël



Projets en cours :

- ▶ Etude de la Carte communale
- ▶ Etude sur la transformation du Presbytère en Mairie
- ▶ Réaménagement du bourg
- ▶ Plantation de haies bocagères
- ▶ Chemins ruraux (réaménagement du chemin CR 44 reliant les Landes de Montbrocq à la Bergerie)

Projets à venir :

- ▶ Remplacement de certains Abris Bus
- ▶ Construction d'un Site Internet
- ▶ Construction de la caserne des pompiers sur le territoire de Villy bocage

CASERNE DES SAPEURS POMPIERS

Dans sa délibération du 07/11/2008 le Conseil Municipal de Villy Bocage, devant la menace de voir disparaître la Caserne des Pompiers du canton de Villers Bocage, a émis à l'unanimité, un avis favorable visant à céder environ 5000 m² de terrain au SDIS (Service Départemental d'Incendie et Sécurité) en vue du transfert de la Caserne des Pompiers de Villers Bocage sur le territoire de Villy Bocage. Des discussions et négociations sont actuellement en cours sur les conditions de mise en place définitive de ce projet

■ Dernier épisode d'un long feuilleton

Le centre de secours quitte Villers pour Villy

■ Le centre de secours ne devrait plus être situé sur la commune de Villers-Bocage. En recherche de terrain depuis de longs mois, c'est finalement à Villy-Bocage que la nouvelle caserne devrait être construite. Fin d'un long feuilleton.

Juin 2006 puis courant 2008. Finalement le nouveau centre de secours des sapeurs-pompiers ne devrait voir le jour qu'en 2010. Initialement prévue sur la commune de Villers-Bocage, la nouvelle caserne devrait sortir de terre dans une commune voisine, Villy-Bocage. « Le conseil municipal réuni vendredi dernier a accepté à l'unanimité de céder une parcelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours » explique Norbert Lesage, maire de la commune. Une cession pour l'euro symbolique. « C'est une décision de principe, il reste à définir les modalités avec le SDIS » poursuit l'élus qui tient à ajouter. « On ne voulait pas voir disparaître le centre de secours, c'est un outil important ».



Le centre de secours quittera Villers pour Villy à l'horizon 2010.

Le dossier engagé depuis de nombreuses années semblait menacé. Le SDIS bien qu'établissement public autonome bénéficie du soutien des collectivités, en premier lieu le Conseil général. Une enveloppe financière a d'ailleurs été réservée pour ce dossier, mais sans issue, elle pourrait être affectée ailleurs.

Si tout se déroule bien, la réalisation du projet aura pris quatre ans de retard sur le planning initial en raison d'un litige quant

à l'acquisition d'un terrain entre SDIS et commune de Villers-Bocage. « Nous avons proposé de vendre un terrain à prix coûtant » expliquait dans nos colonnes Xavier Lebrun, maire de Villers-Bocage (lire la voix le Bocage du 27 octobre 2007) et ajoutait « nous sommes le seul chef-lieu de canton qui avant de transférer le centre de secours au SDIS en 1998 ait assuré les travaux du centre de secours. » Il citait alors un investissement de 80 000 euros. Le SDIS

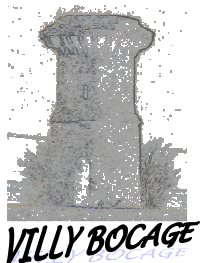
a toujours refusé demandant que le terrain soit cédé pour l'euro symbolique, c'est ce qui se pratique dans le Calvados. Plusieurs terrains avaient ainsi été envisagés sans succès. Chacune des deux parties refusant de revoir sa position. Finalement, Villy-Bocage a accepté la demande du SDIS.

« Il est dommage qu'il n'y ait pas eu une solution via l'intercommunalité, même si toutes les communes de la collectivité n'étaient pas concernées » regrette le maire de Villy-Bocage. Le centre de secours de Villers-Bocage a un territoire d'intervention très étendu, à cheval sur plusieurs cantons. Seulement quelques communes de l'intercommunalité de Villers-Bocage ne dépendent pas de ce centre.

Ce geste représente un gros effort pour la petite commune. La parcelle de 5000 m² dédiée aux pompiers représente un tiers de la surface foncière de Villy.

Ludovic LEMOINE

[Source : article de Ludovic LEMOINE paru dans la VOIX Le Bocage du 14/11/2008]



COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 01 Octobre 2008

Plan d'épandage

Le Conseil Municipal refuse (13 voix contre 1 abstention) l'extension du plan d'épandage présenté par le SCL de la FELIERE sise au lieu dit « la Félière » à Missy
Les terrains proposés sont situés près d'un ruisseau menant à un étang avec des pentes de 7 à 10%, incompatibles avec l'épandage de lisier.

Encaissement chèque dommages Eglise

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement de l'assurance AXA relatif aux dommages sur les cloches de l'église et décide d'encaisser le chèque d'un montant de 1200.61 €

Projet Presbytère / Mairie

Le conseil municipal autorise le Maire à toutes démarches envers des bureaux d'étude afin de constituer un dossier concernant la réfection du Presbytère en future Mairie

Chemins communaux d'intérêt communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16 :

- Il est rappelé au Conseil Municipal que les statuts de la communauté de communes prévoient que Villers Bocage Intercom est compétente pour assurer l'ouverture et l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire.
- Réuni le 18 septembre 2008, le conseil communautaire a proposé de reconnaître d'intérêt communautaire l'ensemble des sentiers de randonnées inscrits dans le Topoguide édition 2008
- Conformément au code général des collectivités territoriales, la reconnaissance de l'intérêt communautaire requiert l'avis favorable des communes membres représentant 2/3 de la population

Le Conseil Municipal :

Accepte et approuve de reconnaître les sentiers d'intérêt communautaire inscrits dans le guide des randonnées du Pré-Bocage édition 2008

Décide à l'unanimité de passer une convention avec VBI afin de conserver l'entretien des chemins définis d'intérêt communautaire.

Achat de tables et chaises pour la cantine

Le conseil municipal décide d'acquérir du mobilier pour la cantine pour un montant de 370.00 € TTC à la société UGAP et de passer cette dépense en investissement.

Modifications budgétaires :

❖ Mobilier cantine

Le conseil municipal décide des écritures suivantes pour l'acquisition du mobilier cantine, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif 2008, en passant par les comptes 023 et 021

Section fonctionnement :

Dépenses : 678 autres charges exceptionnelles -371.00 €

Recettes : 023 virement à la section investissement +371.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2184 mobiliers scolaires -371.00 €

Recettes : 021 virement de la section fonctionnement +371.00 €



❖ Vaisselle

Le conseil municipal décide des écritures suivantes pour l'acquisition de vaisselle de la salle des fêtes, cette dépense n'ayant pas été prévue en totalité au budget primitif 2008, en passant par les comptes 023 et 021

Section fonctionnement :

Dépenses : 678 autres charges exceptionnelles -2000.00 €

Recettes : 023 virement à la section investissement +2000.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2135 Installation générale agencement -2000.00 €

Recettes : 021 virement de la section fonctionnement +2000.00 €

❖ Extincteurs

Le conseil municipal décide des écritures suivantes pour l'acquisition d'extincteurs, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif 2008, en passant par les comptes 023 et 021

Section fonctionnement :

Dépenses : 678 autres charges exceptionnelles -41.00 €

Recettes : 023 virement à la section investissement +41.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 21568 matériel & outillage incendie -41.00 €

Recettes : 021 virement de la section fonctionnement +41.00 €



Réunion du 07 Novembre 2008

Annulation d'une délibération du 12 février 2007 : Certificat d'urbanisme, Permis de construire

Le Conseil décide à l'unanimité d'annuler la décision du Conseil du 12 février 2007 concernant les certificats d'urbanisme et permis de construire dans les hameaux du Buquet et de la Bergerie.

Des travaux de voirie ayant été réalisés récemment, les motifs de cette ancienne délibération ne sont plus justifiés.

Cession de terrain parcelle B415 environ 5000 m2

Le Conseil décide à l'unanimité de céder une partie de la parcelle B 415 au S.D.I.S. sous conditions. Le Conseil charge M. le Maire de toutes négociations avec le S.D.I.S.

Désignation de délégués suppléants pouvant siéger au conseil du Syndicat Intercommunal

Les statuts du Syndicat Intercommunal du CEG de Villers Bocage (dont fait partie la commune de Villy Bocage) dans son arrêté de constitution du 20 octobre 1969 ne prévoyaient pas la désignation des délégués suppléants pouvant siéger au Conseil Syndical en cas d'absence des délégués titulaires.

Le Conseil Syndical a voté une délibération à l'unanimité en date du 21 octobre 2008 permettant la désignation de deux délégués suppléants par communes adhérentes au Syndicat.

Le Maire prend acte de la délibération prise par le Syndicat modifiant les Statuts et informe le Conseil Municipal de la nécessité de formaliser cette modification. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : prend acte de la modification des statuts du Syndicat

➤ Délégués titulaires : Mme Nathalie JARDIN – M. Samuel BEAUREPAIRE

➤ Délégués suppléants : M. Thierry CASTEL – M. Dominique LE BELLEGO



Poste de Garderie

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un emploi de personnel de garderie à compter du 05 janvier 2009 au 02 juillet 2009. L'agent nommé sera rémunéré en heure complémentaire

Création d'un emploi « Agent recenseur »

Le maire ou le président rappelle à l'assemblée la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur(s) afin de réaliser les opérations du recensement.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3

Vu la loi n° 2002-278 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Vu le décret n° 88-145 de février 1988 relatif aux agents non titulaires

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création d'emploi(s) de non titulaires(s) en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complets pour la période allant de mi janvier à mi février.

Les agents seront payés sur la base d'un forfait de 850 € brut par agent (1.70 € par logement, 1.02 € par habitant

Cantine Classe Maternelle

Le Conseil décide à l'unanimité que le repas des enfants faisant partis de la sortie du 13 octobre 2008 organisée par les écoles, soit décompté pour la période de Novembre à Décembre 2008

Repas occasionnels Réguliers

Le conseil décide à l'unanimité que les enfants mangeant régulièrement à la cantine, mais de manières occasionnelles (une journée ou 2 ou 3 par semaine) pendant toute l'année scolaire, payeront le même tarif que les élèves déjeunant tous les jours de la semaine.

Repas des professeurs

Le conseil décide à l'unanimité que le repas des professeurs des écoles sera fixé à 5.50 €

Photocopieur école

Le conseil accepte l'avenant du contrat de maintenance n° C708305/01 (contrat initial n° C 708305/00) du photocopieur numérique Toshiba E Studio 165 de Vassard OMB à raison de 60000 copies annuelles pour la somme de 552.00 € H.T. et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Photocopieur Mairie

Le conseil accepte l'avenant du contrat de maintenance n° C 516612/01 (contrat initial n° C 516612/00) du photocopieur numérique Toshiba E Studio 161 de Vassard OMB à raison de 12000 copies annuelles pour la somme de 110.40 € H.T. et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Plantation haies bocagères

Le conseil décide à l'unanimité de planter les essences suivant la liste des végétaux subventionnables et charge M. le Maire de demander la subvention au Conseil Général et accepte le devis de 2549.69 € TTC.



Prestataire « Carte Communale »

Le conseil décide d'engager l'élaboration d'une carte communale par le prestataire « TOPOS » pour un montant de 7092.00 € TTC et de solliciter l'état et le Conseil Général au titre de l'APCR, une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à l'élaboration de la carte communale.

Réunion du 05 Décembre 2008

Projet de voirie Villers Bocage

Le Conseil Municipal décide : 13 voix Contre et 2 abstentions de rejeter le projet de voirie proposé par la Mairie de Villers Bocage par courrier le 26 Novembre 2008. En effet le plan proposé ,e correspond pas au plan suggéré initialement lors de la réunion qui avait eu lieu le 25 août 2008. Le Conseil Municipal de Villy Bocage souhaite conserver l'intégrité du chemin rural n° 12 (jonction pédestre de Villy Bocage à Villers Bocage)

Délibération permis de construire

Le Conseil décide d'ajourner cette question fautes d'éléments

Presbytère

Le Conseil a procédé à l'examen de l'avant projet (étude de plan) relatif à la réhabilitation du Presbytère

Chemin du désert

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire au fin d'engager, si nécessaire, une procédure par voie de justice en vue de la récupération du chemin du désert.

Formation ATSEM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner la formation d'un agent ATSEM pour un montant de 1500 € TTC

Prêt Salle des Fêtes le 19/06/2009

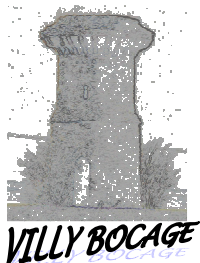
Le Conseil décide à l'unanimité de prêter gracieusement à l'Association Normandie Véhicules d'époque, la Salle des Fêtes le vendredi 19/06/2009 en journée.

Tarif 2009

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter le Tarif de la Concession Cimetière en la portant à 250 € (contre 240 € précédemment) et cela à compter du 01 Janvier 2009

Convention Chemin Rural n° 32 Mairie de Villy Bocage / M et Mme DUBOSQ

Le Conseil Municipal approuve le projet de Convention d'échange pour une mise en conformité du chemin.



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

VILLY – I N F O S

Eleveurs d'Ovins et Caprins de la Commune

Chaque détenteur d'ovins ou de caprins doit se déclarer comme tel auprès de l'association départementale pour l'identification des Cheptels du Calvados, commander des boucles d'identification auprès de cet organisme et de tenir à jour un registre d'élevage.

La prophylaxie sanitaire est obligatoire pour les ovins et caprins et la vaccination contre les sérotypes 1 et 8 de la fièvre Catarrhale (FCO) est obligatoire pour les ovins.(arrêté ministériel du 03 novembre 2008). Cette vaccination doit être effectuée à partir du 15 décembre 2008 et jusqu'au 30 avril 2009.

Risque d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone

La prévention des intoxications passe par un entretien annuel via un professionnel des appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisson quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, charbon, pétrole ainsi que des installations et des conduits de fumées, par la non obturation des entrées d'air et par une bonne aération des logements

Une plaquette informative est Téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture : www.calvados.pref.gouv.fr

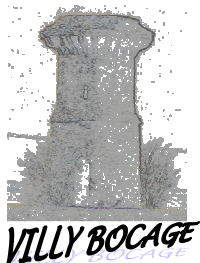
FIOUL DOMESTIQUE : Demande d'aide à la cuve de 200 €uros

Un formulaire de demande de l'aide à la cuve de 200 € Fioul domestique pour le chauffage de la résidence principale période du 1er juillet 2008 au 31 mars 2009 doit être rempli et adressé avant le 30 avril 2009 à la Trésorerie mentionnée sur votre Avis d'Impôt sur le revenu.

Il ne peut être déposé qu'une seule demande par bénéficiaire et par logement.

Révision des listes Electorales

Les demandes d'inscription des électeurs peuvent être reçues dans les mairies toute l'année, jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre, soit, pour cette année, le mercredi 31 décembre 2008. Une permanence aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public sera effectuée ce jour là pour recueillir les demandes d'inscription.



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

CANTINE

Repas occasionnels Réguliers

Le conseil décide à l'unanimité que les enfants mangeant régulièrement à la cantine, mais de manières occasionnelles (une journée ou 2 ou 3 par semaine) pendant toute l'année scolaire, payeront le même tarif que les élèves déjeunant tous les jours de la semaine.

Repas occasionnels Irréguliers

Afin de permettre une meilleure gestion de la cantine, les repas occasionnels irréguliers doivent être retenus 72 heures à l'avance. Le Conseil Municipal envisage de surtaxer le coût des repas qui n'auraient pas fait l'objet d'une réservation dans ce délai. (5.50 €)

Merci aux personnes qui pourraient être concernées, de bien vouloir prendre note de cette nouvelle mesure.



Parution la VOIX Le Bocage du 14/11/2008

« La tradition a été respectée à Villy Bocage où élus et anciens combattants ont commémoré l'armistice. Norbert Lesage, maire, et Maurice Lepoutier, président de la section locale, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. »





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES



Les travaux d'écoulement des eaux pluviales à hauteur des Landes vers le bourg de Villy sont maintenant bien avancés.

TRAVAUX ROUTIERS

Une partie des travaux a été financée par l'INTERCOM : Route VC3 reliant Villy – Saint Louet (du Maizerais à l'intersection de la côte menant à St Louet)

Une autre partie a été financée par la DDE (réfection de la 217 C)

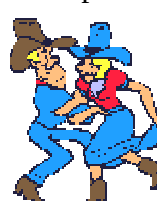


ANIMATION

Depuis le 18/11/2008 a été mis en place un cours de danse Country qui se déroule tous les mardi soir de 18 h à 19 h pour les enfants de 8 à 13 ans et de 19 h à 20h30 pour les adultes (initiation).

Pour informations contacter :

- Claudia HANESSE ☎ 02.31.85.50.12
- Christine FELS ☎ 02.31.69.80.37
- Yveline LENORMAND ☎ 02.31.96.23.38

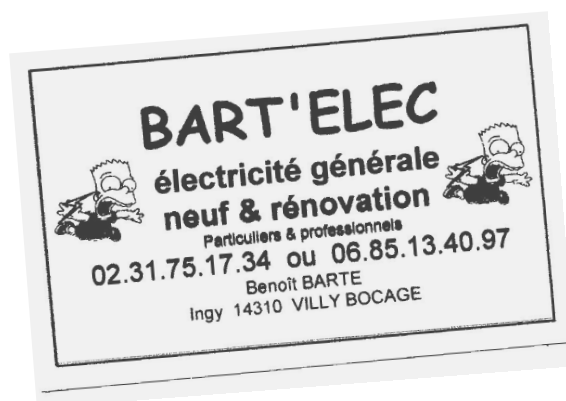
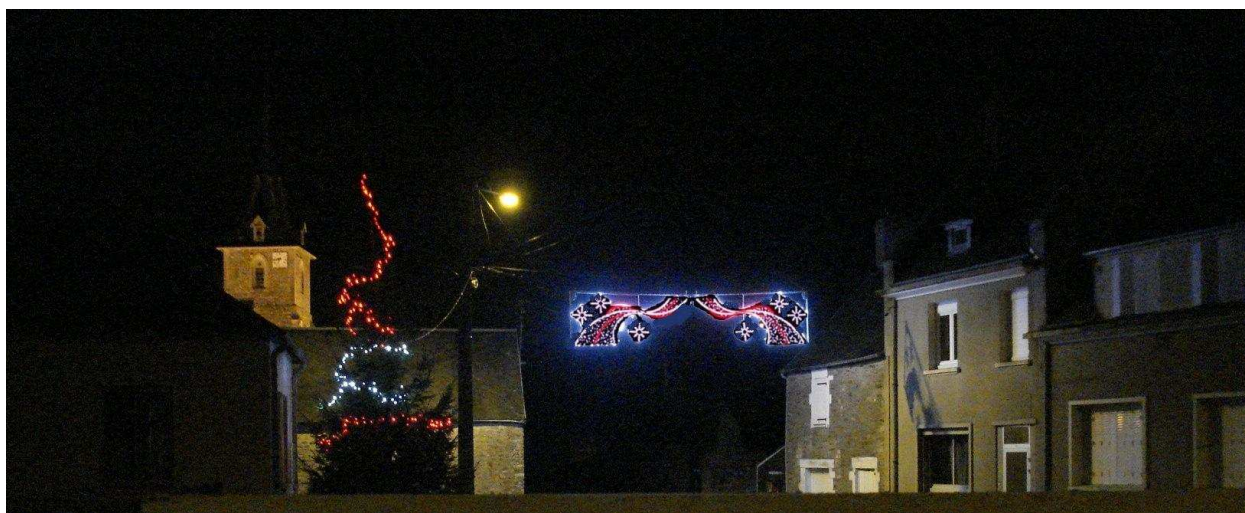


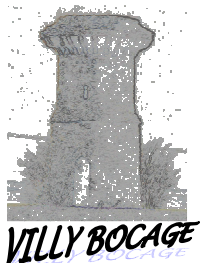


MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

ILLUMINATIONS DE NOEL

L'équipe animation a mis en place les décorations de Noël (félicitation pour cette première) avec des remerciements tout particulier à la famille BARETTE Stéphane du Maizerais pour le don du magnifique sapin dressé sur la place des écoles, ainsi qu'à Thierry CASTEL et Emmanuel GERVAISE pour l'installation des illuminations





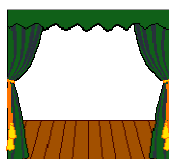
MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

LES ASSOCIATIONS

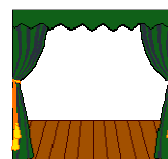
ASSOCIATION VILLY VILLAGE



L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 9 janvier 2009**
à 19h, Salle des Fêtes ou local de la Cantine selon disponibilité.
Venez nombreux!



ASSOCIATION THEATRALE de VILLY-BOCAGE TROUPE TONTON MARCEL



Les représentations du théâtre se dérouleront les 24, 25 et 26 avril 2009
Nous fêterons le 50^{ème} anniversaire de la troupe T T M

Durant ces trois jours d'avril 2009, l'association Théâtrale TTM souhaite organiser une manifestation autour de cet événement. **Toutes vos idées seront les bienvenues.** Vous pouvez prendre contact avec Mme MIALDEA Isabelle, Mme GROULT Noëlle, M.ROUSSEL Jean Luc

RELAIS PAROISSIAL : Villy-Monts-St Louet-Parfouru

Horaires messe dominicale : 9h45

Veillée de Noël : Mercredi 24 décembre à 19h Eglise de Villy

ECOLE DES LOUSTICS

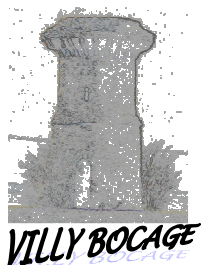
L'association "L'Ecole de nos Loustics" a pour but de subvenir aux besoins financiers des sorties pédagogiques et matériels de l'école. Pour cela elle met en oeuvre plusieurs manifestations : Vente de pizzas, sapins, torchons, sacs shopping, galette, soirée dansante et barbecue.



SORTIE SCOLAIRE

A l'occasion des fêtes de Noël, les enfants des écoles participeront à une journée cinéma organisée par l'école et subventionnée par la commune. Cette journée se déroulera au Café des Images à Hérouville St Clair.

Belles histoires et éclats de rires en perspective



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

ETAT CIVIL



Naissance de :

GERVAIS Lolita le 31 Octobre 2008
MELLER Flavien le 08 Novembre 2008



PROCHAINEMENT



VŒUX du MAIRE le 10 janvier 2009

RECENSEMENT DE LA POPULATION



du 15 Janvier au 14 février 2009

**Coordinateur : Dominique LE BELLEGO. Vos interlocuteurs : M. LESAGE
Guillaume et Mme BESSE Florence**

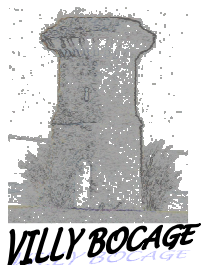
Ces deux agents recenseurs passeront dans chacun des foyers pour :

- 1 déposer et expliquer le formulaire de recensement
- 2 récupérer le formulaire rempli

SECURITE

**SEULS CES DEUX AGENTS MUNIS DE CARTE OFFICIELLE SERONT HABILITES A
RECUPERER LES FORMULAIRES**

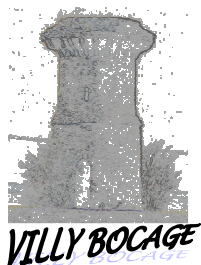
**MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ACTIVE A LA REUSSITE DE CE
RECENSEMENT**



MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

	DATES A RETENIR	
	REPAS DES ANCIENS le 19 avril 2009	
	Festivités cinquantenaire Troupe Tonton Marcel les 24 – 25 et 26 avril 2009	
	Vendredi 19 juin 2009 = La 36^{ème} Randonnée des 3 Vallées organisée par l'Association Normande de Véhicules d'Epoque (Voitures anciennes) créera l'événement en faisant étape à Villy Bocage (Salle des fêtes) entre 11h30 et 16h00	





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

BON A SAVOIR

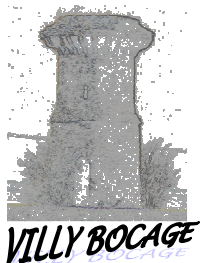
Ramassage des ordures ménagères :



FAINS Vendredi matin à partir de 7h (les poubelles peuvent être déposées le jeudi soir)
MAIZERAIS Vendredi matin entre 7h et 7h30 (les poubelles peuvent être déposées le jeudi soir)
GOURNAY Vendredi matin entre 7h et 7h30 (les poubelles peuvent être déposées le jeudi soir)
LES LANDES Vendredi matin entre 7 h (les poubelles peuvent être déposées le jeudi soir)
BOURG VILLY Vendredi matin entre 7 h (les poubelles peuvent être déposées le jeudi soir)

La commune de Villy Bocage n'a pas opté pour la formule du ramassage des encombrants compte tenu du surcoût induit pour les Villyssois.





MAIRIE
14310 Villy Bocage
Tél : 02 31. 77 01 66

NUMEROS UTILES

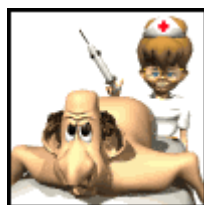
POMPIERS	18
SAMU / Urgences médicales	15
GENDARMERIE	17
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76
C.H.U. de CAEN	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27
URGENCES EUROPEENNES	112

MEDECINS

Cabinet Bourgeois, Cléret, Condé, Laplanche (du lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60
Cabinet Prével	02.31.77.29.92
Cabinet Lacombe	02.31.77.33.55

PHARMACIE DE GARDE

15



INFIRMIERES

Cabinet Asselot – Groult	02.31.77.12.91
Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20

MAIRIE :	02.31.77.01.66
-----------------	-----------------------

SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)	02.31.77.02.07
GAZ DE France	08.10.03.10.00
EDF (Vire)	08.10.33.30.14

HORAIRES UTILES

GARDERIE DE L'ECOLE : 7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h15

MAIRIE

- Mardi et Vendredi de 16h15 à 18h30
- Samedi de 11h à 12 h (sans secrétariat)

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE ST GEORGES D'AUNAY

- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 10 h à 12h et 14h à 17h45
- Mardi et Jeudi 14h à 17h45

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Vendredi matin (très tôt)